

<b>Nombre de membres</b>	<b>16</b>
<b>Membres présents</b>	<b>12</b>
<b>Pouvoirs</b>	<b>0</b>
<b>Exprimés</b>	<b>12</b>
<b>Oui</b>	<b>12</b>
<b>Non</b>	<b>0</b>

Accusé de réception en préfecture  
087-200049278-20241211-DEL-2024-68-DE  
Date de télétransmission : 12/12/2024  
Date de réception préfecture : 12/12/2024



### **EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, le Bureau syndical du PETR du Pays Monts et Barrages dûment convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire, à Bujaleuf sous la présidence de Laurent PAQUET, Président.

Date de la convocation : 5 décembre 2024

#### **MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE - PRÉSENTS :**

**Jean-Pierre BOSDEVIGIE - Alain DARBON - Estelle DELMOND - Gérald GASCHET - Michaël KAPSTEIN  
Gilles MATINAUD - Laurent PAQUET - Jean-Claude SAUTOUR - Philippe SIMON - Michel THEYS - Guy  
TOUZET - Sébastien VINCENT.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2024-68**

#### **OBJET : CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025 - INGÉNIERIE CHEF DE PROJET TERRITORIAL - DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2025**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine avec les territoires de projet, le PETR du Pays Monts et Barrages est engagé dans un contrat de développement et de transitions pour la période 2023-2025.

La capacité du territoire à faire émerger de nouveaux projets et à accompagner une démarche globale cohérente étant liée à la mise en place d'une équipe d'ingénierie locale, il est donc proposé de solliciter le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'année 2025 pour le poste de Chef de projet territorial.

Le plan de financement proposé pour l'année 2025 est donc le suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles</b>	<b>Montants</b>	<b>Financements prévisionnels</b>	<b>Montants</b>
Salaires et charges	56 270,00 €	<b>Région Nouvelle-Aquitaine (50 % d'un 0,5 ETP plafonné à 25 000 €)</b>	<b>12 500,00 €</b>
		Autofinancement PETR du Pays Monts et Barrages	43 770,00 €
<b>Total</b>	<b>56 270,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>56 270,00 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité, valident le plan de financement proposé et autorisent le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Fait et délibéré à Bujaleuf  
Les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures.

**Le Président,  
Laurent PAQUET**